

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LE MANS - 7202 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 11/09/2025 - 7940 - 1983 B 00182 - 327 592 051 - 2 IE INGENIERIE ET EQUIPEMENT POUR L'IRRIGATION



SARL 2.I.E.

États financiers

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Fabrication de machines agricoles et forestières
434 ROUTE DE PONCEAU LEU DIT SAINT ROCH, 72190, SARGE LES LE MANS
SIREN : 327592051

"copie certifiée conforme"
le gérant *Miguel Angel Colino Matilla*

Miguel Angel Colino Matilla

 **bakertilly**

1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025



N° 15949 * 06

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 2.I.E. - SIREN : 327592051							
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12					Néant <input type="checkbox"/>		
					Exercice N clos le 31/12/2024		
		Brut	Amortissements, provisions		Net		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC			
		Frais de développement	CX	326 409	318 631		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	12 840	12 840	0	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		autres immos incorporelles	AJ	10 538	AK	10 538	
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	234 296	213 425	20 872	
		Autres immos corporelles	AT	308 502	231 238	77 265	
		Immos en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	3 784	3 672	113	
		Créances rattachées à participations	BB	19 467	19 467	0	
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières	BH	647	BI	647	
Total (II)		BJ	916 484	799 272	117 212		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	982 309	982 309		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	125 217	BY	125 217	
		Autres créances (3)	BZ	21 977	CA	21 977	
		Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE		
Disponibilités		CF	9 613	CG	9 613		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)	CH	5 490	CI	5 490		
	Total (III)	CJ	1 144 606	CK	1 144 606		
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif (VI)	CN					
Total général (I à VI)		CO	2 061 090	799 272	1 261 818		
(1) Droit au bail	0	(2) à moins d'un an	CP	0	(3) à + d'1 an	CR	0
Clause de réserve de propriété - immob.	0	stocks	0	créances	0		0

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise [2.I.E. - SIREN : 327592051]				Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :		518 955)	DA	518 955
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		0)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	133 878
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		0)	DF	
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)		0)	DG	
	Report à nouveau			DH	89 127
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	76 225
	Subventions d'investissement			DJ	14 325
	Provisions réglementées			DK	
	TOTAL (I)				DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)				DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)				DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	222
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		0)	DV	204 689
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	110 583
	Dettes fiscales et sociales			DY	89 165
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte de régul.	Autres dettes			EA	165
	Produits constatés d'avance (4)			EB	24 484
TOTAL (IV)				EC	429 308
TOTAL (V)				ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	1 261 818
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	0
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	0
			- Écart de réévaluation libre	1D	0
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E	0
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF	0
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	429 308
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	222	

2 . I . E .
INGENIERIE & EQUIPEMENT POUR L'IRRIGATION
Société à responsabilité limitée au capital de 518 955 €
Siège social : Saint Roch 72190 SARGE LES LE MANS
RCS LE MANS B 327 592 051 (94 B 02767)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 25 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 25 juin
A dix heures,

Les associés de la société 2.I.E– INGENIERIE & EQUIPEMENT POUR L'IRRIGATION, Société à responsabilité limitée au capital de 518 955 euros divisé en 34 041 parts sociales, se sont réunis, au siège « Saint-Roch » - 72190 SARGE LES LE MANS, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation faite par le gérant, en date du 16 Septembre 2025,

SONT PRESENTS ou REPRESENTES :

- Mademoiselle Marie-Thérèse BETEAU
Propriétaire de 9 327 parts sociales

- Société GRUPO CHAMARTIN S.A.
Représentée par Monsieur Miguel COLINO
Propriétaire de 24 714 parts sociales

Seuls associés possédant la totalité du capital social, soit : 34 041 parts sociales

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires et qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Melle Marie Thérèse BETEAU, associée, Monsieur Miguel COLINO, gérant, assiste également à la réunion.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié du capital social.
L'assemblée, étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :



- La feuille de présence de l'assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires.
- Le texte des résolutions proposées.
- L'inventaire, le bilan arrêté au 31 décembre 2024
- Le compte de résultat et l'annexe au bilan.
- Les rapports de la gérance.

Puis le Président déclare :

- Que tous les documents prévus par la loi ont été envoyés aux associés, ainsi qu'il est reconnu par chacun d'eux,
- que ces mêmes documents ainsi que l'inventaire ont été tenus à la disposition des Associés au siège social pendant les quinze jours qui ont précédé la présente assemblée, ce qui est également reconnu par chacun des membres présents.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- approbation du rapport sur les conventions susvisées,
- affectation des résultats de l'exercice,
- quitus à la gérance,
- questions diverses.

Puis il donne lecture des rapports de la gérance. Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a simple, stylized 'L' with a dot above it. The signature on the right is more complex, featuring a large, sweeping 'L' shape with a horizontal line extending to the right, and a cursive flourish above it.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du bilan de l'exercice arrêté au 31 décembre 2024, du compte de résultat et de l'annexe au bilan, et après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, déclare approuver purement et simplement les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes susvisés ou résumées dans le rapport de la gérance comme effectuées pendant ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, déclare approuver ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, approuvant la proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 76 225 € au report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

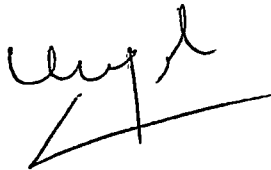
L'assemblée générale, comme conséquence de l'approbation qu'elle vient de donner sur les comptes et le bilan de l'exercice arrêté au 31 décembre 2024, donne quitus entier, définitif et sans réserve à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

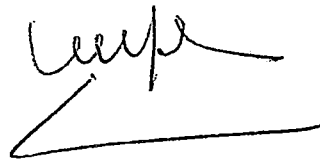


SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes afin d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture.

A handwritten signature consisting of a large, stylized letter 'L' with a small dot above it and a short horizontal stroke at the bottom right.A handwritten signature that appears to be 'Léopold' written in a cursive style, with a long horizontal line underneath.